



# Recensement de la population 2023

## RECENSEMENT

L'agent recenseur de votre district déposera à partir de **jeudi 19 janvier 2023** une notice d'information dans votre boîte aux lettres comportant **vos identifiants de connexion**.

Vous avez jusqu'au **24 janvier 2023** pour répondre en ligne.

Après cette date, l'agent recenseur viendra à votre domicile pour vous inviter à répondre au recensement.

Pour les personnes ne pouvant pas répondre sur internet, une permanence sera assurée en mairie tous les mardis à partir du **24/01/2023 de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00**, pensez à vous munir de votre notice d'information sur laquelle figurent vos identifiants.